

St Cloud, le 30 juin 2021

**MESURES DE RÉGULATION DU BRIDGE NUMÉRIQUE DES CLUBS DU 1^{ER}
SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2021, MESURES VOTÉES AU COMITÉ
DIRECTEUR DU 30 JUIN 2021.**

PREAMBULE : La crise sanitaire a changé nos habitudes et le bridge n'a pas échappé à ce constat. Afin de survivre, nombre de clubs ont dû utiliser le numérique. A ce jour et pour l'avenir, il est clair que le numérique est un outil à disposition des clubs.

1- Aucun tournoi par paires via une plateforme ne donnera lieu à attribution de points d'expert du lundi au vendredi s'il est joué ou s'il commence entre 13h et 18h, quel que soit l'organisateur.

2- Seuls les clubs qui ont une activité en présentiel (tournois et/ou cours) peuvent organiser des activités numériques. Les clubs « Jeunes », de par leur spécificité ne sont pas soumis à cette obligation sous réserve que leurs activités s'adressent exclusivement à leurs membres et en tous les cas à des jeunes de moins de 31 ans.

3- Tarification minimale recommandée : 3 euros.

Ces préconisations seront revues au 31 octobre pour un éventuel ajustement.

Le Président,
Franck Riehm



Le Secrétaire Général,
Serge Plasterie

